Enquete Publique Modification n°2 PLU

Avis d'enquête publique de modification n°2 du PLU

Objet de l'emquâta

Par arrêté n' 2024-024 du 5 février 2024, a été prescrite la mise à l'enquête publique de la rnodification n' 2 du PLU de Mison qui porte sur le territoire communal.

Démulement de l'enquête

L'enquête publique se déroulera du 26 février au 12 mars 2024, soit 16 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de Mison, place Emest Esclargon, 0.4200 Mison, où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00, les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et le mardi de 16h00 à 19h00.

A ces mêmes lieux et haraires, le dossier d'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public. Le dossier est également consultable sur le sité internet de la Commune à la page : La mairie / Urbanisme / Enquête publique Modification n° 2 PLU.

Commissaire-empiriteer

L'enquête sera conduite par M. Michel Milandri designé par le président du Tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en maine

- lundi 26 fevrier 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 06 mars de 9h00 à 12h00
- mardi 12 mars de 16h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées dans le registre ouvert à cet effet en maine aux jours et heures d'ouverture habituels rappelés cidessus ou adressées par étrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Commissaire-Enquêteur Modification n° 2 PLU, Mairie de Mison, place Ernest ESCLANGON. 04200 MISON : ou par courrier électronique à : enquêtepublique@mison.fr

Les observations du public peuvent également être exprimées oralement au commissaire-enquêteur lu cours des permanences susmentionnées

- Autres dispositions

Mentions diverses

- -identité de la personne ou de l'autorité pouvant donner des informations sur le projet de révision : Monsieur le Maire, Mairie de Mison, place Ernest Esclangon, 04200 Mison ; 04
- conditions de communication du dossier d'enquête : la copie papier de documents administratifs hors frais d'envois postaux est fixée par délibération n° 2023-072 à 0.30 € par page A4 ou A3 et 0.40€ en recto-verso. L'envoi numérique vers une adresse de courrier électronique est gratuit et peut se faire via une plate-forme de partage de fichiers si les documents sont volumineux.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au Maire dans les 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, ainsi que sur le site Internet de la Commune, durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Decision

A l'Issue de l'enquête publique, le Conseil municipal sera appelé à délibèrer pour approuver la révision n° 2 du PLU

Dessier modification n° 2:

- 2 Mison m2 10 rapport de presentation (15.2 Mo)
- Mison m2 30 oap (7.14 Mo)
- Mison m2 41 reglement (1.71 Mo)
- Mison m2 42 documents graphiques (197.99 Kg)
- 2 Mison m2 42 nord (3.32 Mo)
- Mison m2 43 sud (3.88 Mo)
- Mison m2 44 axe route (2.53 Ma)
- Mison m2 45 hameaux za (2.43 Mo)
- a Mison m2 52 liste er (240.05 Ko)

SITE INTERNET MAIRIE DE MISON

PIECE N° 10

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE COMMUNE DE MISON 04200 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

CERTIFICAT DE DEBUT D'AFFICHAGE

De l'AVIS et de l'ARRETE MUNICIPAL du 5 février 2024

D'ouverture d'une enquête publique de : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Je soussigné,Robert GAY .Maire de la commune de Mison, certifie et atteste sur l'honneur que l'AVIS et l'ARRETE MUNICIPAL d'ouverture d'enquête publique précitée ont bien été affichés en mairie aux emplacements habituellement réservés à cet effet :

Le 5 février 2024 pour l'arrêté et les affiches le 12 février 2024 au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

Cachet de la mairie : Fait à, Mison

Le: 22/02/2024

Le Maire, Robert GAY

Certificat à remettre au commissaire enquêteur dûment complété et signé.



LE VILLAGE



LA SILVE



MAIRIE



LES ARMANDS 1



LES ARMANDS 2

Commune de MISON

ATTESTATION DE PUBLICITE

Attestation de publicité

Le Maire certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été affiché en mairie à compter du 05 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du Lundi 26 Février au Mardi 12 Mars 2024 inclus.

Le maire certifie que l'avis au public a été affiché en mairie, mis en ligne à l'adresse www.mairledemison.fr à compter du 05 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête et a fait l'objet des insertions suivantes dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département :

- ✓ pour le 1er avis (15 jours avant le début de l'enquête) :
 - o dans le journal Le Dauphiné le 09 février 2024
 - dans le journal La Provence le 08 février 2024
- ✓ pour le rappel (dans les 8 premiers jours de l'enquête) :
 - o dans le journal Le Dauphiné le 28 février 2024
 - o dans le journal La Provence le 27 février 2024

Cet avis a également été publié par voie d'affiches sur les lieux suivants :

- ✓ sur le panneau d'affichage de la Mairie situé Place Ernest Esclangon aux Armands
- ✓ sur le panneau d'affichage situé Place Ernest Esclangon aux Armands
- ✓ sur le panneau d'affichage situé sur Place de Champ Florin aux Armands
- ✓ sur le panneau d'affichage situé sur la Place Edouard Richier à la Silve
- ✓ sur le panneau d'affichage situé dans la rue René Jouve au Village

A Mison, le 14 mars 2024

Robert GAY, Maire



Jac Rains

Saint-Pierre-Ayez

+

Val Buĕch-Méouge



COMMENTER LE PROJET

fevrier

ZONAGES, DES EMPLACEMENT RÉSERVÉS ET DU RÈGLEMENT. ACTUALISATION DES BÂTIMENTS POUVANT CHÂNGER DE DESTINATION) Par arrêté municipal 2024-024 du 5



AVIS COMMENTAIRES RECOMMANDATIONS

Organisme demandeur : COMMUNE DE MISON

Valm

Le Poet

BUMBELL

Saint-Plene-Avez

ep-sur-Meeuge

Vel Buëch Meouge

Demoke oartegraphiques 62024 Goege Cond

0

00

FAO

ACTUALITÉS

NOS SOURCES

QUI SOMMES NOUS

324852 AVIS AU PUBLIC DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE COMMUNE DE MISON FNOUT-IF PUBLICULE SUR LA MODIT-ICALION N°2 DU PEU (ADAPIALION DES ZONAGES, DES EMPLACEMENT RÉSERVÉS ET DU RÉGLEMENT, ACTUALISAT ON DES BÂTIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION) Par arrêté municipal 2022-024 du 5 février 2024, Le Maire de MÍSON a ordonne l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

M. Michel Mit. ANDRI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Vice-Présidente du Tribunat Administratif de Marsoille par décision du **25, Janvier 2024**. Lonquête se découlora à la mainte du **Lundi 26 février** 3h au **mardi 22 mars 2024**, 19h aux jours et heures habituete d'ouverture de la mainte (Lundi et joudi; 9h03 à 12h, mardi gh03 à 12h o et de 16h00 à 19h00, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h) pour une durée de 16 jours. Le dossior est consultable en mainte sur peste informatique et au format papier et sur le site internet http://www.maintedentison.fn).

Le commissaire enquéteur recevra à la mairie les : **lundi 28 février 2024** de 9h à 12h (Duverture de l'encuéte) **mercredi 6 mars 2024** de 9h à 12h **mardi 12 mars 2024** de 18h à 19h (Oldverture de l'encuéte) **mercredi 6 mars 2024** de 9h à 12h **mardi 12 mars 2024** de 18h à 19h (Oldvure de l'enquête) Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être cors gnées sur le registre c'enquête dépose en moirie.

Eles peuvent également être adressées par écrit à Mairie de MISON A l'attention de M. le Corruitssaire enquéleur Enquête publique M2 PLU Marie de Mison Place Erres. Esclangori 04200 Mison ou par mail : enquet epublique (mison fir as observations et propositions seront fenues dans les meilleurs délais a la disposition du public au siège ce l'enquête et seront accessibles sur le site internet pendont route la durée de l'enquête.

La personne responsable du projet de Modification du PLU est M. Robert GAY, Maire. Le dossier d'enquête publique est consultable en mairie.

Des informations pourront étre demandées auprés du secrétariat de mairie. Le rapport et les conclusions du commissaire erquèteur seront tenus à la dispositior du public dés qu'ils seront transmis en mairie, pendant une durée d'un an. A l'issue de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le

Toute personne pourra côtenir le doss er de l'enquête publique auprès de la mairle à sa demande et à ses frais, dès la publication de l'errêté d'ouverture de l'enquête. Le Maire Robert CAY,

ENQUETE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE MISON

PIECE N° 11

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Mison le 10 février 2022



MAIRIE de MISON Place Ernest Esclangon 04200 MISON

Affaire suivie par : Murielle AMIEL

Objet: Modification du PLU- Questionnaires agriculteurs Nos Réf: RG/AM/2022-

Madame, Monsieur,

Avec l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,) et du SCOT (Schéma de cohérence territorial) la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) sera de plus en plus difficile et contraignante pour les communes et ceci en particulier pour respecter les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et de protection des terres agricoles.

Pour anticiper ce durcissement progressif, la commune souhaite engager une modification de son PLU sur différents points.

Consciente de l'importance de l'agriculture sur notre territoire, de la perspective de vente ou de transmission pour certains d'entre vous et en général de vos besoins pour exercer, un travail est notamment engagé sur les zones constructibles agricoles (zone AC). Il est actuellement possible de construire dans cette zone dans les conditions suivantes : « ne peuvent être autorisées que des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (et forestière pour les zones naturelles) ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées ainsi que les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination et aménagements ». (Article R 151-23 du Code de l'Urbanisme).

Afin de pouvoir recenser les besoins, à plus ou moins long terme, nous devons connaître votre situation et vos projets. Dans cette optique, nous vous invitons à répondre de façon précise au questionnaire joint au présent courrier et à nous le retourner avant le 10 mars 2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification du PLU n'est possible qu'à certaines conditions et qu'il est probable que toutes les demandes ne pourront être satisfaites.

Parmi les conditions, permettant la prise en compte des projets, figurent celle d'une bonne insertion paysagère dans l'environnement. Les projets devront donc être soignés d'un point de vue architectural, réfléchis quant à leur implantation pour ne pas porter atteinte au paysage

A l'issue du recensement et de l'analyse réalisés avec l'aide d'une équipe composée d'urbanistes, de paysagistes et d'écologues, nous pourrons vous aider à tirer le meilleur parti de votre projet dans le respect des conditions réglementaires. Une visite sur site sera éventuellement organisée.

Mon secrétariat reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

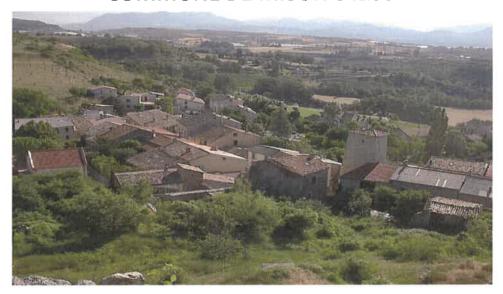
PIECE N° 12



Arrêté du Maire n°2024-24 du 05 février 2024

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE MISON 04200



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Du 26 Février au 12 Mars 2024

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ANNEXE N°1.

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, terminé le 14 mars 2024

FICHE D'IDENTITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Objet du dossier soumis à enquête publique	Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Maître d'Ouvrage/ Pétitionnaire	Mairie de MISON
Porteur de projet	Mairie de MISON. Monsieur le Maire : Robert GAY Dossier suivi par Mme Murielle Amiel Tél : 04 92 62 21 17 Courriel : contact@mison.fr
Bureau d'Etudes	SCOP EURECAT, Urbanistes. Karine CAZETTES 18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP Tel: 04.92.49.38.01 - Mail: contact.eurecat@gmail.com
Commissaire Enquêteur	Michel MILANDRI
Arrêté d'ouverture d'enquête	Arrêté du Maire n° 2024-024 du 05 février 2024
Durée de l'enquête	16 jours
Publicité de l'enquête	2 journaux : La Provence les 08 février 2024 et 27 février 2024 Le Dauphiné Libéré les 09 février 2024 et 28 février 2024
Siège de l'enquête publique	Mairie de MISON
Lieux de l'enquête publique et des permanences	Mairie de Mison
Permanences du	Lundi 26 février 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
Commissaire Enquêteur	Mercredi 06 mars 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 Mercredi 12 mars 2024 de 16 h 00 à 19 h 00
Registre électronique	NON
Consultation du dossier d'enquête et du registre	Oui sur le site de la commune
Transmission des observations et	OUI
propositions par mails.	enquetepublique@mison.fr.
Nombre d'observations	
Incidents/événements particuliers	NEANT
PV de synthèse	Remis le 15 mars 2024 à 15 h 30
Mémoire en réponse	En attente
Date de remise du rapport des conclusions et de l'avis du Commissaire Enquêteur	En attente
Mise à disposition du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur	En attente

SOMMAIRE

1. Objet et contexte de l'enquête	5
2. Désignation du commissaire enquêteur	6
3. Déroulement de l'enquête publique	6
3.1 Rencontres et réunions préalables	7
3.2 Rencontre avec les représentants de la municipalité et les élus	7
3.3 Composition du dossier mis à disposition du public	7
3.4 Information du public	9
3.5 Permanences	10
3.6 Visites de sites et rendez-vous	10
3.7 Climat général de l'enquête	10
4. Bilan général de l'enquête	11
5. Avis des personnes publiques associées ou consultées	11
6. Observations du public	11
7. Observations du Commissaire Enquêteur	12
8. Remise du procès-verbal de synthèse	12

INTRODUCTION

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous une synthèse des observations recueillies lors de l'enquête, mes questions et observations personnelles ainsi qu'une liste d'éléments ou d'informations à recevoir pour me permettre la rédaction de mon rapport.

Je sollicite de votre part un retour écrit.

Merci de bien vouloir intégrer vos réponses dans le document joint :

ANNEXE N°1 PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

ANALYSE DES OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU PUBLIC ET DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

Ce procès-verbal est établi sur la base des informations en ma possession le vendredi 15 décembre 2023.

La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que « le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles par un mémoire en réponse ».

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, ce procèsverbal de synthèse présente cette enquête et rassemble les observations recueillies lors de son déroulement.

Cette synthèse est suivie d'une série de questions qui sont apparues à l'examen du dossier, à la lecture des avis des services publiques associés, des collectivités et du recueil des observations du public.

Figurent, également dans le document comme indiqué dans le titre du document, les questions posées par le commissaire enquêteur et dont les réponses ont été apportées par le pétitionnaire.

Les réponses du responsable du projet figureront dans le rapport d'enquête qui sera remis dans le délai d'un mois à partir de la fin de l'enquête et elles seront très certainement examinées avec beaucoup d'attention par le public.

C'est pourquoi l'attention de la mairie de MISON est attirée sur l'intérêt d'apporter des réponses détaillées et complètes aux observations du public en attente de connaître la suite donnée à ses contributions.

L'ensemble des réponses contribuera aussi à construire l'avis motivé du commissaire enquêteur sur le projet de modification du PLU présenté à l'enquête publique.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous quinze jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard le

Ces 2 documents seront annexés au rapport d'enquête publique.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A la demande de Monsieur le Maire de MISON, il a été procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU, suivant son arrêté en date 05 février 2024.

1. Objet et contexte de l'enquête.

PRESENTATION DU PROJET.

Le PLU a fait l'objet d'une modification simplifiée (MS1) approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Aout 2019 (Adaptations du règlement et ajustement du règlement graphique), d'une modification de droit commun (M1) en date du 9 Mars 2020 (Evolution de la zone agricole), puis d'une mise à jour (MJ1) en date du 12 Mars 2020 afin d'annexer une servitude d'utilité publique (Transport de gaz).

Pourquoi une modification du PLU ?

Cette modification constitue la quatrième évolution du PLU approuvé en 2017.

A l'usage, la commune souhaite faire évoluer son document d'urbanisme sur plusieurs points .

- Adaptation de la zone agricole en redéfinissant des secteurs agricoles constructibles sous différentes conditions (Ab, Ac, Av) en fonction des nouveaux besoins des exploitants agricoles,
- Adaptation/mise en cohérence de l'OAP agricole suite à la modification,
- Reclassement d'un secteur de la zone AUf des Armands (ancien site pollué de Total Energies) en zone AUpv dédiée à la production d'énergie renouvelable (projet de parc photovoltaïque),
- Adaptation de plusieurs emplacements réservés (cf. liste des ER),
- Adaptations du règlement écrit : correction d'erreurs matérielles, actualisations, modifications et compléments apportés au règlement concernant l'aspect des constructions pour la quasi-totalité des zones (compléments pour la préservation du vieux village de Mison (Ua), assouplissements en zone Ub pour l'aspect des constructions annexes à l'habitation,

etc.), autorisation en zone A des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, conformément à la loi ELAN, adaptation du règlement de la zone AUpv, etc.

Cette évolution du PLU de 2017 entre dans le cadre de la procédure de modification de droit commun telle que définie à l'article L 153-36 du Code de l'Urbanisme, utilisée lorsque la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions, lors d'une réduction des zones constructibles.

Conformément au Code de l'Urbanisme, cette modification :

- ne réduit ni un espace boisé classé, ni une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- ne crée pas de zone d'aménagement concerté (ZAC),
- et n'est pas de nature à induire de graves risques de nuisance.

Les évolutions du PLU respectant ces conditions, la commune a donc engagé une procédure de modification de droit commun par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Décembre 2021.

Il s'agit de la modification de droit commun n°2 (M2) du PLU.

2. Désignation du Commissaire Enquêteur.

Le 10 janvier 2024, Monsieur le Maire de la commune de MISON a sollicité le Président du Tribunal Administratif de MARSEILLE pour la désignation d'une commission d'enquête.

Le 25 janvier 2024, par décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE, la conduite de cette enquête a été confiée à Monsieur Michel MILANDRI, commissaire enquêteur inscrit sur la liste départementale d'aptitude des Alpes de Haute Provence.

3. Déroulement de l'enquête publique.

L'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de MISON n°2024-24 portant ouverture de l'enquête publique en vue de la modification n° 2 du PLU a été pris le 05 février 2024.

Cet arrêté fixe la période de l'enquête du lundi 26 février 2024 à 09 H 00 au mardi 12 mars à 19 h 00.

Il en précise aussi les modalités de consultation du public et celles relatives au rapport d'enquête.

3.1 Rencontres et réunions préalables.

En vue de la préparation de l'enquête, j'ai été contacté téléphoniquement le 30 janvier 2024 par Madame Murielle AMIEL, secrétaire générale de la commune de MISON.

Au cours de cet entretien, ont été examinées les modalités réglementaires et pratiques de l'enquête, la publicité, les dates et lieux de permanence du commissaire enquêteur.

Il m'avait déjà été fait une présentation succincte du projet de modification n°2 du P.L.U. lors de l'envoi de la notification du Tribunal Administratif de Marseille qui avait joint un document non technique de la modification n°2.

Dans les jours qui ont suivis par des échanges de mails, j'ai pu également apporter mes commentaires et suggestions sur l'arrêté d'organisation, l'avis de publicité et l'affichage réglementaire.

3.2 Rencontre avec les représentants de la municipalité et les élus

Monsieur Robert GAY, Maire de la commune de MISON m'a guidé pour une visite « découverte » des sites, faisant l'objet de la modification n°2 du P.L.U.

J'ai ensuite rencontré Madame Murielle AMIEL avec laquelle nous avons évoqué les installations pour l'accueil du public pendant les heures d'ouverture de la mairie et durant mes permanences.

Bien que la mairie soit en travaux et que les services soient délocalisés dans des installations provisoires, tout a été mis en œuvre pour une réception dans les meilleures conditions pour le public.

Les pièces du dossier m'ont été envoyées à mon domicile le mardi 06 février 2024.

J'ai rencontré lors des permanences Mr Jean Louis RE 3 ième adjoint, Madame Maryline RICHAUD Adjointe et Monsieur CONSTANS adjoint à l'urbanisme.

J'ai également rencontré Monsieur le Maire à chaque permanences.

Les nombreuses thématiques du dossier PLU ont largement été évoquées lors de ces différentes

Durant toute la phase de préparation et pendant l'enquête publique de nombreux échanges, par mails principalement, ont eu lieu entre la mairie et le commissaire enquêteur.

3.3 Composition du dossier mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête portant sur le projet de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MISON et mis à la disposition du public comprend :

Dossier d'enquête publique

- 1. Arrêté d'organisation n°2024-024 du 05 février 2024,
- 2. Délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2021
- 3. Résumé non technique (Pièce communiquée au Tribunal Administratif de Marseille),
- 4. Avis d'enquête,
- 5. Justificatifs de publicité, (Journaux et tous autres moyens),
- 6. Avis délibéré de l'Autorité environnementale (MRAe),
- 7. Délibération du 08 janvier 2024
- 8. Avis émis par les PPA,
- 9. Réponse de la commune aux avis des PPA,
- 10. Registre d'enquête publique.

Dossier modificatif du P.L.U.

- Pièce 1. Rapport de présentation
- Pièce 2. Sans objet (PADD initial PLU non modifié)
- Pièce 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Pièce 4. Règlement et documents graphiques,
 - 42 Plan de la partie Nord,
 - 43 Plan de la partie Sud,
 - 44 Les Hostes, Les Ateliers, Les Armands, La Maure Chirombelle, La Silve, Bramafan, Tirasse,
 - 45 Hameaux et Grandes Blaches.

Pièce 5. Annexes.

- 51 Annexes sanitaires (document initial PLU non modifié),
- 52 Emplacements réservés,
- 53 Servitudes (document initial PLU non modifié),
- 54 Risques (document initial PLU non modifié),
- 55 Exploitations agricoles (document initial PLU non modifié),

56 Droit de Préemption Urbain (document initial PLU non modifié),

57 Autres éléments 'informations (document initial PLU non modifié).

Il est précisé que l'ensemble du P.L.U. initial était à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête et mise à disposition du dossier suivant la législation article L 153-47 du code de l'urbanisme.

3.4 Information du public.

Le dossier complet ainsi que le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant 16 jours consécutifs à la mairie de MISON du lundi 26 février 2024 au mardi 12 mars 2024 aux heures d'ouverture au public, sous format papier et sous format numérique à partir d'un poste informatique disponible à l'accueil.

Le dossier était également accessible sur le site Internet de la commune à l'adresse :

"https://www.mairiedemison.fr/pages/services-municipaux/urbanisme/enquete-publique-modification-n-1-plu.html"

L'avis d'enquête publique a fait l'objet d'affichages ; les certificats d'affichage en début d'enquête et de fin d'enquête ont été signés par le Maire de la commune.

Cet affichage a été effectué sur les panneaux d'affichage communaux.

Les avis de publicité de l'enquête ont été publiés par les soins de la mairie de MISON dans deux journaux :

ÉDITION	1ère parution	2ème parution
LA PROVENCE	08/02/2024	27/02/2024
LE DAUPHINE LIBERE	09/02/2024	28/02/2024

L'enquête a également été diffusée sur internet sur le site : NOTRE TERRITOIRE

Notre territoire vous informe de l'ouverture des enquêtes publiques partout en France.

Ce service gratuit s'adresse en priorité aux citoyens qui s'intéressent à la transformation de leur territoire et de leur environnement. Il est proposé par la presse quotidienne régionale, le média des informations générales et de la proximité.

Notre territoire est un outil qui favorise l'implication des citoyens à la vie de leur territoire.

Durant toute la durée de l'enquête le public a pu formuler ses observations par voie électronique sur l'adresse dédiée et par écrit sur le registre papier mis à sa disposition aux heures habituelles d'ouverture des lieux de permanences.

Il avait aussi la possibilité d'adresser ses observations par courrier postal à la mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

3.5 Permanences.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux termes de l'arrêté municipal.

Les trois permanences ont été tenues :

- le 26 février de 08 h 30 à 12 h 30,
- le 06 mars de 08 h 30 à 12 h 30,
- Le 12 mars de 16 h 00 à 19 h 00.

Elles ont eu lieu dans de très bonnes conditions.

La collaboration de la mairie a été très satisfaisante. Les locaux mis à dispositions aussi bien du commissaire enquêteur que du public pour consulter le dossier étaient de qualité, malgré l'installation dans des bâtiments provisoires du fait de travaux de rénovation très importants dans la mairie.

Le dialogue avec Monsieur le Maire et le personnel de la mairie a pu s'établir sans difficulté. Les demandes du CE ont été prises en compte et suivies efficacement.

Le mardi 12 mars à 19 h 10, à la clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a clos le registre d'enquête.

Le registre d'enquête a été repris par le Commissaire Enquêteur à cette date.

3.6 Visite de sites et rendez-vous.

Il y a eu une visite de sites le mardi 06 février, et le 06 mars à l'issue de la permanence je me suis rendu sur le terrain pour visualiser la demande de Monsieur VANEAU.

3.7 Climat général de l'enquête.

Les trois permanences se sont déroulées dans un bureau mis à la disposition du commissaire enquêteur dans des conditions globalement satisfaisantes et dans un climat serein.

La participation du public à l'enquête a été assez importante sur les 2 premières permanences.

Les personnes qui se sont déplacées ont manifesté un besoin d'information sur le projet et souvent une inquiétude pour leurs biens.

La plupart de ces observations verbales s'est traduite par le dépôt d'une contribution.

4. Bilan général de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur constate :

• Qu'il n'a pas été possible de visualiser le nombre de visites sur le site de la commune, ni le nombre de téléchargements des dossiers, ni les visualisations des dossiers.

Visites sans observation:

26 février 2024 : 306 mars 2024 : 312 mars 2024 : 3

Nombre d'observations sur le registre d'enquête :

- 26 février 2024 :
 - 7 qui doivent revenir avec un dossier complet et explicite,
 - o 1 dont les demandes ont été transcrites par le Commissaire Enquêteur,
- 06 mars 2024:
 - o 7 dossiers déposés
- 12 mars 2024 :
 - 1 dossier déposé en mairie en dehors de la permanence.

Nombre d'observations à l'adresse dédiée de la commune : 2

Nombre d'observations à l'adresse mail du commissaire enquêteur avec son accord: 1

Par ailleurs, aucune pétition n'a été portée à la connaissance du Commissaire Enquêteur...

Certaines personnes ont formulé des considérations orales mais elles n'ont pas voulu les formaliser par écrit.

5. Avis des personnes publiques associées ou consultées.

Sur l'ensemble des organismes saisis par le maître d'ouvrage, il n'y a eu que 7 réponses.

Il est recommandé de prendre connaissance de l'intégralité des réserves, recommandations et observations formulées. Celles-ci ont été rassemblées dans le dossier mis à la disposition du public.

Ces avis ont déjà fait l'objet de réponses de la part de la Mairie, avis qui figuraient dans le dossier d'enquête.

6. Observations du public.

Les observations ont été exprimées par le public sous deux formes :

 sur le registre, de façon manuscrite ou par insertion dans ce registre d'un texte prérédigé,

 par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur dans les formes prévues par l'arrêté du Maire prescrivant cette enquête.

Par ailleurs, des considérations orales ont été collectées par le commissaire enquêteur lors des différentes permanences.

Les thèmes des observations sont peu variés:

- Modifications dans les hypothèses retenues dans le dossier.
- Changement de destination des bâtiments,
- Suppression d'un Emplacement Réservé (ER n° 12)
- · Quelques modifications légères,
- Des demandes qui sont personnelles.

Toutes les observations, questions, remarques et demandes figurent dans un document dédié et annexé.

7. Observations du Commissaire Enquêteur.

On pourra remarquer une implication nulle de la part des communes environnantes et peu de réponses des PPA.

Tous les PPA, PPC, qui ont répondu, ont donné un avis favorable assorti de questions, remarques, recommandations, réserves mais dans une très faible proportion.

Quant aux observations du public, elles n'expriment pas majoritairement d'opposition mais sont à considérer comme l'expression de possibles amendements du projet, des pistes alternatives ou de réflexion soumises à l'arbitrage des élus communaux.

8. Remise du procès-verbal de synthèse.

La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que « la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose alors d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles par un mémoire en réponse ».

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, ce procèsverbal de synthèse présente cette enquête et rassemble les observations recueillies lors de son déroulement.

Cette synthèse est suivie d'une série de questions qui sont apparues à l'examen du dossier, à la lecture des avis des personnes publiques associées et du recueil des observations du public.

Les réponses du responsable du projet figureront dans le rapport d'enquête qui sera remis dans le délai d'un mois à partir de la fin de l'enquête et elles seront très certainement examinées avec beaucoup d'attention par le public.

C'est pourquoi l'attention de la mairie de MISON est attirée sur l'intérêt d'apporter des réponses détaillées et complètes aux observations du public en attente de connaître la suite donnée à ses contributions.

L'ensemble des réponses contribuera aussi à construire l'avis motivé de la commission d'enquête sur le projet de modification présenté à l'enquête publique.

Le vendredi 15 mars 2024, le Commissaire Enquêteur a remis et commenté le procès-verbal de synthèse des observations à Monsieur Robert GAY, Maire de MISON, document accompagné d'un document annexe : Examen des observations du public,

Remis à MISON, le 15 mars 2024

Le Commissaire Enquêteur

Michel MILANDRI

Fait en 2 exemplaires.



Arrêté du Maire n°2024-24 du 05 février 2024

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE MISON 04200



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Du 26 Février au 12 Mars 2024

EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Etabli par Monsieur Michel MILANDRI, Commissaire Enquêteur

Rapport établi à PEIPIN, le 14 mars 2024

Blanc : demande du public

Bleu : réponse de la mairie

Avis du Commissaire Enquêteur

DATE	NOMS	OBSERVATIONS
26/02	Messieurs	Feront suivre un courrier sur des modifications à apporter à la zone UBi
N°1	BIANCOLINO	
	Walter et MUNOT	
	Roger	
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02 N°2	Mr NOBLE Joseph	Est venu pour se renseigner sur les modifications du dossier.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02	Mr VANNEAU	Les Chevalys fera sa demande de modification par écrit
N°3	Antoine	
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02	Mr GIRAUD	Fera sa demande de modification par écrit
N°4	Vincent	<u>'</u>
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02	Mr CONTICO Bruno	Fera suivre un courrier sur des modifications à apporter à la zone UBI avec les premiers
N°5	5577775	intervenants N°1
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02	Mme BLANC	Est venu pour se renseigner sur les modifications du dossier.
N°6	Nathalie	Est vena pour se renseigner our les mountous du doctor.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02 N°7	Mr SILVE Thierry	Fera sa demande de modification par écrit
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02 N°8	Mr TURCAN	Est venu pour se renseigner sur les modifications du dossier.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02 N°9	Mr VEYRAT Olivier	Fera sa demande de modification par écrit
	MAIRIE	
The state of	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
26/02	Mr et Mme	Feront leur demande de modification par écrit

N°10	AUBERT David		
	MAIRIE		
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE	
26/02 N°11	Mr GIRAUD Serge	BELLEVUE demande une modification de destination pour permettre la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture et demande la suppression d'un emplacement réservé	
	MAIRIE		
	COMMISSAIRE	ANALYSE	
	ENQUETEUR		
03/03 N°12 PAR MAIL	Mr Gérard BERTULETTI	De : Gerard BERTULETTI < gerard.bertuletti@wanadoo.fr> Envoyé : dimanche 3 mars 2024 11:43 À : Enquête publique - Maire de Mison < enquetepublique@mison.fr> Objet : modification du PLU Bonjour, Je souhaiterai pouvoir disposer de deux parcelles constructibles de 500 M2 chacune dans mon terrain cadastré AR 0366 LA SILVE de MISON, la commune de MISON modifiant son PLU. Mes filles voulant s'installer sur SISTERON et construire leur dépendance l'une pour créer une antenne de son imprimerie existante de BARCELONNETTE et l'autre une agence immobilière en relation avec las activités touristiques des départements alpins. Ne pouvant me déplacer, un décès est venu perturber mes activités. Veuillez accepter mes sincères salutations 560 / 18 / 10 / 10 / 10 / 10 / 10 / 10 / 1	
	MAIRIE		
	COMMISSAIRE	ANALYSE	
06/03	ENQUETEUR Mme LHUILLERY	Demande pourquoi la construction d'un abri à foin et d'un abri à équidés ne sont pas	
N° 13	Patricia	possible ? Demande une modification pour réaliser les constructions PIECE N° 7 dans registre	
	MAIRIE		
	COMMISSAIRE	ANALYSE	
	ENQUETEUR		
06/03 N° 14 et N° 23	Mme GARCIN	Demande que la parcelle AT 224 puisse être constructible soit en Ua soit en Ac pour construire un pavillon pour les saisonniers. A déposé un dossier PIECE N° 4 dans registre	

	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03 N° 15	Mr LIAUTAUD	Demande de renseignements.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03	Mr et Mme	Intervention déjà en N° 10 En fait ne demande pas de modification sur le projet du
N° 16	AUBERT David	dossier
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE
06/03	Association LES	Déjà intervenu en N° et N° 5 Mr BIANCOLINO a déposé un dossier constructions PIECE
N° 17	OUBLIES DE	N° 1 dans registre
	BRAMAFAN	
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03	Mmes BROSSIER et	Doivent déposer un dossier de contestation au projet N° 48
N° 18	DEMOULIN	
	MAIRIE	ANALYCE
	COMMISSAIRE	ANALYSE
06/03	Mr DELMAS Gilbert	Demande que la parcelle 342 puisse devenir constructible pour ses enfants PIECE N° 2
N° 19	IVIT DELIVIAS GIIDETT	dans registre
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03 N° 20	Mr CHABRE Loic	Vient se renseigner et savoir si sa demande d'un terrain en AC est accepté.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03 N° 21	Mme GRAND Christine	Suite au courrier en AR envoyé par la commune vient se renseigner sur l'ER N° 12.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03	Mr COUDORET	Demande qu'une partie de la parcelle AT 50 déjà en culture soit en zone Aa pour
N° 22	Anthony et	permettre la plantation d'arbres fruitiers PIECE N° 3 dans registre
	Madame (sa	
	maman)	
	MAIRIE COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	Altherate
06/03	Mme GARCIN	Voir N° 14
N° 23		·
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03 N° 24	Mr PIAR-GENEVOIS	Demande de renseignements
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE

06/03 N° 25	Mr VANEAU	Etait déjà venu N° 3 dépose un dossier PIECE N° 6 dans registre A sa demande le Commissaire Enquêteur est allé sur les lieux pour visualiser et
		comprendre sa demande.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE
06/03 N° 26 PAR MAIL	ENQUETEUR	De: Nicolas Siard <nicolas.siard@gmail.com> Envoyé: mercredi 6 mars 2024 20:53 À: Enquête publique - Maire de Mison <enquetepublique@mison.fr> Objet: Modification du PLU Mison 06 Bonjour, Propriétaire sur la commune de Mison, au hameau de Chirombelle (parcelles 58 et 322. Je ne connais pas les sections), j'ai consulté le projet de modification et je constate que ces deux parcelles sont situées dans une zone Ua hachurée. Le règlement m'informe bien des caractéristiques de la zone Ua, mais je n'ai pas réussi à savoir pourquoi, sur le document graphique "Mlson M2 43 Sud", la zone était hachurée. Seriez-vous en mesure de m'indiquer ce que signifient ces hachures (d'autres secteurs sont par ailleurs classés Ua sur la commune mais sans être hachurés). S'agit-il d'une zone faisant l'objet d'une modification ? Le cas échéant, vous serait-il possible de m'indiquer les principales modifications de cette zone ? Je m'excuse par avance, mais je n'ai pas la possibilité de passer à l'une de vos permanences pour vous adresser mes questions de vive voix. Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande Cordialement, N. Siard</enquetepublique@mison.fr></nicolas.siard@gmail.com>
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
06/03	Société Les	A la suite de la visite de Mr SILVE le 26 février 2024, ce dernier devait me remettre un
N° 27	Techniciens du	document concernant sa demande d'agrandissement de la zone à construire. Le
PAR MAIL	Solaire pour Mr	commissaire enquêteur a accepté que les documents lui soient envoyés par mail par le
	SILVE	porteur de projet du bâtiment. PIECE N° 8 dans registre
	MAIRIE	ANALYSE
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE
12/03	Mmes DEMOULIN.	Ont déposé en mairie un dossier PIECE N° 9 dans registre
12/03 N° 28	BESANCON.	Ont depose en maine un dossier Filet iv 3 dans legistre
14 40	BROSSIER	
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
		MINALISE
12/02	ENQUETEUR	Est vonu se renseigner, neur un projet de constructions de maisens de laisire auteur de
12/03	Mr Guillaume	Est venu se renseigner pour un projet de constructions de maisons de loisirs autour de
N° 29	BAFFRAY	sa propriété.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE	ANALYSE
	ENQUETEUR	
12/03 N° 30	Mr CONSTANS Joêl	Demande ne extension de la zone Nn suivant document joint PIECE N° 10 dans registre

	MAIRIE	
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE
12/03 N° 31	Mr ROBERT Daniel	Concerné par le projet n° 45 est venu explicité sa demande.
	MAIRIE	
	COMMISSAIRE ENQUETEUR	ANALYSE

Remis à MISON, le 15 mars 2024

Le Commissaire Enquêteur

Michel MILANDRI

Fait en 2 exemplaires.

PIECE N° 13

Monsieur MiLANDRI Michel 9, Rue de la Pierre 04200 PEIPIN Portable : 05 45 15 11 09

Portable : 06 45 15 11 99 Mail : michel milandri@orange.fr

> MAIRIE DE MISON Place ESCLANGON

04200 MISON

PEIPIN, le 15 MARS 2024

OBJET: Enquête Publique relative à la modification N°2 du PLU.
REFERENCE: d2CISION DU Tribunal Administratif de MARSEILLE E24000006/13 du 25 Janvier 2024.

A l'attention de Monsieur Robert GAY Maire de MISON

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous remettre le Procès Verbal de synthèse des observations formulées par le public.

Le bilan des contributions du public est présenté dans le tableau joint avec le PV de synthèse.

Conformément à l'article R 123-8 je vous serais reconnaissant de bien vouloir produire dans les 15 jours votre mémoire en réponse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Remis et commenté le 15 mars 2024

Faft en 2 exemplaires

Le Commissaire Enquêteur,

Michel MILANDRI.

Plèces jointes : PV de Synthèse, Registre d'enquête, Tableau des observations, Plèces fournies par le public.

Fait à PEIPIN, le 29 mars 2024

Le Commissaire Enquêteur

Michel MILANDRI